

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 12 mai 2022 -

Etaient présents :

Mme LAURENT, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. WEIDMANN.

Etaient représentés :

Mme DUFOURCET, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme ONG VAN CUNG, Mme TAUZIN, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU, M. DUBREUCQ, M. GADAIS, Mme LUIJTEN, Mme LESPINET-NAJIB, Mme MORGUES.

Etaient invités :

Mme MIRAS.

Mme Mellac ouvre la séance à 10h45.

Elle invite l'ensemble des membres de la CFVU à la journée mondiale des réfugiés organisée par l'université le 20 juin.

Elle signale qu'un premier bureau de la CFVU s'est tenu le matin même pour travailler sur le règlement des études. Un second bureau pour lequel une invitation aux étudiants nouvellement élus sera adressée, sera organisé le 18 mai.

Elle prévient enfin que les réunions de travail qui se sont déroulées le 14 avril avec l'UFR STC et le 4 mai avec les UFR Langues et Humanités ont permis de montrer que les enseignants sont conscients des difficultés et de la nécessité du travail à mener sur les MECC. Cela a également permis de lever les doutes sur la possibilité de proposer des épreuves de contrôle terminal et de faire remonter les besoins de clarification notamment dans le cadre de la session unique en master.

Nombre de membre présents	19
Nombre de membres représentés	13

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.**

II/ CONVENTIONS DE FORMATION

Mme Mellac présente l'accord de double diplôme entre l'Università degli Studi di Napoli Federico II (UNIN) et l'Université Bordeaux Montaigne (UBM). Cet accord instaure la délivrance des Master Didactique du FLE : Mention Didactique du FLE/S, diversité des contextes et des langues, ingénieries de formation – Parcours Études italiennes Lingue e letteratura per il plurilinguismo europeo (LM37) - parcours binational Didattica del FLE.

Cinq étudiants maximum par université peuvent être sélectionnés.

Les étudiants qui souhaitent participer au programme d'échange sont sélectionnés sur la base de leurs résultats académiques. Les conditions d'admission sont les suivantes :

- avoir obtenu 180 ECTS du cycle de Licence (pour les étudiants français) ou être en possession du titre de dottore in Lingue, Culture e Letterature Moderne Europee (L11) (pour les étudiants de UNINA) ;
- justifier d'un niveau minimum B2 en italien et C1 en français.

L'ensemble des étudiants admis à suivre ce programme de mobilité internationale de 2 ans passera la première année du Master (M1) à UNINA pour l'équivalent de 66 crédits ETCS/CFU et la deuxième année (M2) à UBM, pour les 54 ETCS restants.

M. Valat observe l'absence d'éléments concernant la poursuite du programme en cas d'échec dans le programme de mobilité.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU approuve l'accord de double diplôme entre l'Università degli Studi di Napoli Federico II et l'Université Bordeaux Montaigne, adossé au Master mention Français langue étrangère, parcours Didactique du FLES/S, diversité des contextes et des langues, ingénieries de formation.**

Mme Mellac présente la modification de l'annexe A du programme d'étude du double licence Hambord entre l'Université de Hambourg et l'Université Bordeaux Montaigne.

Mme Sion-Jenkis signale que cette modification fait suite à la modification de la maquette de la licence d'histoire dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Les semestres effectués à Hambourg ne sont pas modifiés.

La philosophie du programme reste inchangée. Au semestre 5, les étudiants choisissent de suivre deux des quatre périodes historiques.

Dans le cadre du projet d'étude, les étudiants pourront choisir de suivre trois conférences.

M. Valat signale qu'un rapprochement avec la Direction des Relations Internationales doit être envisagé pour mettre à jour l'ensemble des doubles diplômes conventionnés avec notre université.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

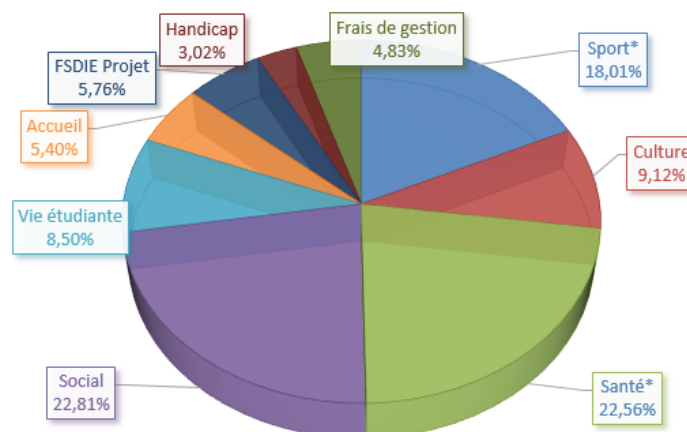
Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU approuve la modification de l'annexe A de la maquette du programme d'étude du double diplôme de licence Hambord, adossé à la licence d'Histoire.**

III/ BILAN DE LA CVEC 2021

M. Dagneau signale que ce bilan a été présenté au Conseil d'Administration du 15 avril. Il rappelle les statuts de la Commission Vie Etudiante (CViE) ont été modifiés pour répondre aux nouvelles exigences du décret de la CVEC. Les missions des différentes commissions étant remaniées par ce décret, l'ensemble des commissions verront leurs statuts redéfinis.

Bilan d'exécution des actions 2021 :



La répartition est fixée par le cadrage de la CVEC :

- Financement à hauteur d'au moins 30% du budget CVEC de projets portés par des associations étudiantes et d'actions sociales à destination des étudiants,
- Financement à hauteur d'au moins 15% du budget CVEC pour la médecine préventive.

Il souligne une répartition à l'équilibre entre les actions vie étudiante et actions sociales à destination des étudiants.

Les enveloppes dévolues au sport et à la santé sont augmentées par la cotisation interuniversitaire au SUAPSIE et SIUMPS. En effet, l'ensemble des établissements partenaires cotisent en fonction de leur utilisation des infrastructures sportives pour le SUAPS (74 000€ pour 2021/2022) et du nombre d'étudiants pour l'Espace Santé Etudiant (la cotisation au SIUMPS s'élève à 9,10€/étudiant pour 2021/2022).

Santé :

L'augmentation importante de l'enveloppe de fonctionnement de l'ESE s'explique par le recrutement de onze personnels de santé mentale supplémentaires, d'assistantes sociales hors CROUS et des actions de sensibilisation menées (santé mentale, risques pris en soirée et violences sexistes et sexuelles).

Parmi les autres actions menées, nous pouvons noter l'achat de produits menstruels mis à disposition des étudiants dans les locaux associatifs, les accueils et lors des distributions alimentaires.

Cette enveloppe comprend également la rémunération de l'infirmière.

Aide sociale :

Suite à la crise COVID et la multiplication du nombre de demandes d'aides sociales ces deux dernières années, nous constatons cette année une nette baisse (67 000 € pour 2022). Il rappelle que la commission d'aide sociale apporte une aide ponctuelle en lien avec le Crous.

Cette enveloppe comprend également 50 % de la rémunération de l'assistante sociale de l'université.

Sport :

Il signale une hausse importante de la cotisation SUAPSIE prévue pour 2022 à hauteur de 111 000 €. Cette hausse s'explique par la rénovation des espaces sportifs prévus par l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'OP Campus. L'université Bordeaux Montaigne et ses partenaires sont actuellement à la recherche de nouvelles solutions pour s'émanciper de cette situation.

L'enveloppe dédié au sport comprend également les moyens alloués aux activités de pleine nature (VTT, randonnées, ...) et l'achat d'un nouveau camion pour les sorties du DAPS.

Culture :

- Ateliers de pratiques artistiques (34 000€)
- Divers projets culturels
- Poste adjoint à la culture de l'université

Accueil :

- Reconstitution des 6 emplois étudiants sur fonds CVEC pour améliorer l'accueil des étudiants (accueil des UFR, accueil général, DOSIP)
- Accréditation de 5 supports supplémentaires en service civique (15 pour 2022/2023).
- Actions menées par la DOSIP dans le cadre de la semaine de rentrée

Vie étudiante :

- Appels à projet en dehors du FSDIE dans les actions menées dans le cadre du développement durable
- Les postes de chargé de développement et vie associative et celui de technicien développement durable
- Actions menées par les intervenants extérieurs dans le cadre de la certifications vie étudiante et citoyenneté

Actions pluriannuelles :

- Projet du Pôle d'attractivité Illustration (APP Région 2018)
- Projet Campus en Commun

Il souligne trois grands postes de dépenses :

- Les cotisations interuniversitaires SIUMPS-SUAPSIE (250 000€),
- Les aides sociales (200 000 €),
- La masse salariale (250 000 €)

Le budget 2021 présente un reliquat de 101 051,15 €. A cela s'ajoute un complément de recette 2022 estimé à 112 000 €.

Il est donc proposé une répartition de l'utilisation des reliquats comme suit :

Projets CVEC à financer 2022	Montant prév.	Propositions CVIE 03/03	CVIE septembre
Open Campus	9 000,00 €	9 000,00 €	- €
Aides sociales	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Espace micro-ondes	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
FSDIE projets	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Subvention <u>Studapart</u>	3 000,00 €	3 000,00 €	- €
Dispositifs de communication (<u>asso</u>)	1 500,00 €	1 500,00 €	- €
Fonctionnement DD (<u>recyclage dans les asso, cendriers</u>)	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
CDVEA	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
Anticipation augmentation SUAPSIE 2023	26 000,00 €	- €	26 000,00 €
Frais de gestion complément 2022	37 137,00 €	18 568,50 €	18 568,50 €
Poste DD sept 22 - août 23	27 499,99 €	27 499,99 €	- €
Total	193 136,99 €	98 568,49 €	94 568,50 €

Mme Mellac signale que les moyens supplémentaires alloués au volet santé a permis une meilleure prise en charge de nos étudiants.

M. Dagneau évoque la mise en place d'une prise de rendez-vous via Doctolib. Il ajoute que le Conseil de santé qui se réunit deux fois par an permet un suivi de la fréquentation des étudiants.

Mme Laurent dit que beaucoup d'étudiants ne sont pas au courant de l'existence de ces dispositifs.

M. Dagneau évoque la nécessité d'un renfort de communication. Un travail sur un portail dédié à la vie étudiante est en construction. La prise de rendez-vous à l'ESE sera ainsi disponible à partir du site étudiant.

Un travail entre la DiVEC et l'ESE doit être mené pour apporter plus de visibilité sur les dispositifs existants. Une demande a également été formulée pour que l'ESE soit présent lors des journées de rentrée.

Mme Miras rappelle que le portail Ma rentrée présent sur le site Etudiant donne accès à l'ensemble des liens utiles aux étudiants.

Elle signale l'augmentation de la contribution vie étudiante à 95 € pour l'année universitaire 2022/2023.

M. Dagneau signale qu'il n'a ce jour pas été communiqué si cette augmentation sera reversée aux établissements.

Une action de communication sur le bilan des actions CVEC à l'attention des étudiants et personnels sera prochainement mis à disposition sur le site Etudiant.

M. Valat s'interroge sur les espaces dédiés à la restauration pour les étudiants et soulève le problème de la substitution par l'université des missions relevant du CROUS.

M. Dagneau signale que le CROUS a rappelé que la restauration des personnels ne fait pas parti de ses missions.

La politique du CROUS est au développement des CROUS & Go : vente à emporter via l'application.

Il signale que les élus étudiants de l'UBM sont les seuls opposants à ce désengagement du CROUS au sein de leur Conseil d'administration.

Une identification des lieux pour le placement de nouveaux micro-ondes est actuellement en cours avec la DPIL de l'université (Hall bâtiment Administration, Maison des étudiants, espace dans le bâtiment H, ...)

Des renforts sur les espaces de restauration en extérieur est prévu avec l'installation de nouvelles tables. Des réflexions sont également menées avec les UFR pour chercher des salles disponibles pendant la pause méridienne pour pallier à ces difficultés.

Mme Laurent trouve indigne de mettre les personnels et les étudiants dans cette situation. Elle demande qu'un partenariat soit trouvé avec une livraison de repas par le lycée hôtelier de Talence par exemple.

M. Dagneau répond qu'un partenariat avec l'espace Condorcet est en cours de discussion.

Mme Miras invite les élus étudiants à se rapprocher des associations étudiantes de l'Université de Bordeaux.

M Weidmann dit que le rapport de force aux sein des instances de l'université de Bordeaux est différent de celui de notre université.

Il signale que les associations étudiantes de l'UBM sont prêtes à mettre à disposition leurs locaux pour permettre aux étudiants de se restaurer.

M. Dagneau espère un co-financement de la Région via les appels à projets déposés pour l'aménagement de nouveaux espaces de vie étudiante.

Il précise que la liste étudiante majoritaire de l'Université de Bordeaux au Conseil d'administration du Crous répond favorable à la politique menée par le CROUS.

Mme Rahou signale les difficultés rencontrées lors d'un repas au CROUS. En l'absence d'un montant suffisant sur la carte IZLY, elle a dû s'acquitter du tarif plein par carte bancaire.

Mme Dirik dit que cette situation est la même pour les étudiants qui n'ont pas leur carte même sur présentation d'un certificat de scolarité.

Mme Miras rappelle l'existence de l'application IZLY pour éviter cela.

M. Pichon évoque un tarif de restauration négocié avec le CROUS pour les étudiants apprentis. Cette aide nous rendant dépendant du CROUS.

Mme Bouchiba-Fochesato évoque les situations illégales menées par le CROUS. Elle engage les personnels et étudiants à s'organiser pour porter ces situations devant le tribunal administratif.

Mme Laurent demande qu'un point soit mis à l'ordre du jour sur cette question lors de la prochaine CFVU.

IV/ CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE

Mme Mellac rappelle que l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise rend obligatoire son passage pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie.

L'arrêté précise que « *Cette certification concerne au moins la langue anglaise ; dans ce cas, elle fait l'objet d'une évaluation externe et est reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. La justification de la présentation à cette certification conditionne la délivrance du diplôme.* »

Pour cette année, l'Université Bordeaux Montaigne a fait le choix de faire passer la certification à tous les étudiants inscrits à un diplôme de 1^{er} cycle mais de ne pas conditionner la délivrance du diplôme à cette certification.

Le choix du centre organisateur s'est porté sur Altissia, solution la moins coûteuse et la plus simple à mettre en œuvre. La certification se présente sous la forme d'un test de 40 min qui aboutit à la délivrance d'une attestation numérique de niveau répondant aux normes européennes de certification.

Un lien personnel a été adressé à chaque étudiant concerné l'informant de l'obligation de passer cette certification entre le 3 mai et le 7 juin. A l'issue de cette période, une relance sera adressée aux étudiants ne l'ayant pas encore passé.

La mise en œuvre a impliqué une longue phase de paramétrage de tests sur le module du prestataire.

A ce jour, le MESRI n'a donné aucune information concernant le remboursement de cette certification aux établissements.

Mme Dirik demande si la plateforme et le test proposés sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.

Mme Mellac répond que l'université devra mettre en place ces aménagements spécifiques pour l'année prochaine.

Elle attend qu'un état des lieux soit fait par les universités ayant conditionné la délivrance du diplôme à cette certification mais il faut déjà envisager que le passage de cette certification conditionnera la validation du diplôme.

L'ensemble de l'équipe présidentielle est favorable à offrir la solution globale d'Altissia aux étudiants, c'est-à-dire donner l'accès à la plateforme à l'ensemble des étudiants et personnels de l'université. Cette solution offrant en plus du passage du test, un accès aux cours et aux entraînements.

Un des éléments d'amélioration envisagé est l'intégration de l'accès à la certification via la plateforme E-Campus.

Le coût de cette solution est d'ores et déjà prévu dans le projet budgétaire de l'année prochaine. Il reste toutefois à déterminer le service qui portera l'organisation de cette certification et envisager un travail sur les moyens organisationnels et techniques : prise en charge des étudiants en situation de handicap, organisation de la vérification du passage du test, ...

V/ DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'INSPE

Mme Mellac évoque une élaboration conjointe du dossier d'accréditation entre l'INSPE, le chargé de mission MEEF et la VP CFVU de l'UBM.

Ce dossier ne contient pas le modèle économique en l'absence d'information du ministère concernant les T0 (année faisant suite à la réussite au concours), T1 et T2.

Une analyse des charges d'enseignement 2021/2022 et une construction des charges 2022/2023 ont été produites par les différents partenaires mais nous restons pour le moment sans retour de l'Université de Bordeaux à ce sujet.

Nous pouvons toutefois noter une augmentation des charges pour 2022/2023 pour notre université. Un travail de répartition des charges est donc en cours entre les établissements.

Au sein de l'établissement, un travail sur l'ouverture des DU Préparation aux concours est également en cours. Pour le moment, il a été demandé aux formations de préparer les maquettes de ces DU. Il est également envisagé de limiter l'inscription au DU aux étudiants pour trois années au maximum. Une réunion avec les porteurs de parcours est prévue dans les semaines à venir.

Mme Dirik demande quand la communication concernant l'ouverture des DU aux étudiants sera faite.

M. Valat répond qu'un travail de mise à jour de l'ODF est actuellement en cours.

Mme Mellac signale qu'une réflexion autour du coût de la formation en Histoire-Géographie est à mener. L'établissement se questionnant sur la soutenabilité de cette formation dans sa forme actuelle.

V/ ACCUEIL DES ÉTUDIANT·E·S VICTIMES DU CONFLIT EN UKRAINE

Mme Mellac signale qu'une information sur l'état des lieux des actions menées par l'université Bordeaux Montaigne a été adressée à l'ensemble de la communauté la veille par mail. Des propositions sont faites pour aller plus loin en inscrivant pour 2021/2022, tous les étudiants victimes du conflit en Ukraine qui en formuleraient la demande.

Un travail de recueil des demandes formulées par les étudiants recherchant une inscription pour 2021/2022 est actuellement mené.

Pour 2022/2023, l'établissement prévoit des places supplémentaires dans le DU Passerelle pour accueillir ces étudiants. Les étudiants pourront également se rapprocher des formations disposants de places vacantes pour envisager une inscription en 2022/2023.

M. Dagneau signale que de nombreuses demandes d'étudiants ne concernent pas notre université. Une réunion est prévue au Rectorat pour inviter les autres établissements à jouer leur rôle dans cet accueil.

M. Valat évoque un problème avec l'université de Bordeaux qui réorientent les étudiants vers notre université.

Mme Bernus se félicite que l'état des lieux sur les inscriptions aille dans le bon. Elle soutient M. Dagneau sur l'importance du rôle à prendre par l'université de Bordeaux dans cet accueil. Elle soulève la question des moyens pour pouvoir accueillir dignement l'ensemble de ces étudiants. C'est en ce sens que Le Poing Levé a rédigé la motion proposée à la CFVU. Elle s'interroge sur le nombre d'inscriptions administratives prévues dans le DU PaRéO pour 2022-2023 et signale également un problème dans le communiqué concernant l'adresse mail urgence.ukraine@u-bordeaux-montaigne.fr

Mme Mellac rappelle que les places dans le DU PaRéO (au nombre de 40) sont à destination des étudiants décrocheurs du système scolaire. Aucune place ne sera donc réservée l'année prochaine pour les étudiants réfugiés dans cette formation. Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires mais il faut également penser aux problèmes de tension qui résident sur les formations en manque de chargés de cours pour mettre en place la nouvelle offre de formation.

Mme Laurent demande comment seront accueillis les collègues chercheurs dans le cadre du dispositif Pause.

Mme Mellac invite Mme Laurent à adresser cette demande à Mme JAECK, VP en charge de la Recherche.

Elle propose donc la motion suivante :

« Nous refusons d'appliquer la sélection des étudiants déplacés selon leur nationalité, et appelons les autres universités à s'engager collectivement pour assurer leur accueil ».

Depuis le début de la guerre en Ukraine, plus de 5 millions de déplacés ukrainiens ont fui les bombardements, contraints d'abandonner leur domicile, leurs proches, leurs études, n'emportant que le minimum vital. En France, où sont arrivés plus de 50 000 déplacés¹, les ministères de l'Intérieur et de la Santé ont publié une instruction le 10 mars 2022 indiquant qu'une grande partie des déplacés n'ayant pas la nationalité ukrainienne ne pourraient pas bénéficier du dispositif de « protection temporaire » mis en place par le Conseil de l'Union européenne. Certains de ces déplacés qui avaient le statut d'étudiants en Ukraine et qui n'ont pas la nationalité ukrainienne ont déjà reçu des obligations de quitter le territoire français (OQTF). Nous savons leur situation urgente.

L'Université Bordeaux Montaigne a inscrit à ce jour 26 étudiants non-ukrainiens, sans distinction de nationalité, mais n'a pas les moyens financiers nécessaires pour l'accueil de tous les étudiants qui ont dû interrompre leurs études et se tournent vers elle. L'Université a sollicité une aide financière auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur afin de développer les dispositifs nécessaires à leur accueil. Elle n'a à ce jour reçu aucun retour sur cette demande. Pourtant les moyens existent. Seule la volonté politique fait défaut. Nous interpellons le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour qu'il réponde à la demande de moyens qui permettrait à notre université d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants fuyant la guerre en Ukraine. Nous refusons d'appliquer la sélection des étudiants déplacés selon leur nationalité, et appelons les autres universités à s'engager collectivement pour assurer leur accueil.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU approuve la motion relative à l'accueil des étudiant·e·s victimes du conflit en Ukraine.**

VI/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H40.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRE